



2022

bulletin municipal

Edito

page 2

Les associations

pages 13 à 15

Le R.P.I.

pages 11 à 12

Les syndicats intercommunaux *pages 15 à 17*

L'action municipale

pages 3 à 11

Informations diverses

pages 17 à 20

Chères Chapelaines, Chers Chapelains,

« 2021, le monde d'après » que nous appelions de nos vœux il y a un an : où en est-il ? Le monde devait changer, le monde allait changer, tout serait différent après la crise sanitaire, parce qu'il le fallait. C'était sans compter sur les ruses de ce virus qui fait désormais partie de nos vies.

2021 a éprouvé notre patience. Nous vivons une période faite d'incertitudes, mais la lassitude et le découragement ne doivent pas l'emporter. Cette situation rend toujours plus délicate l'exercice des vœux sans remettre en cause son intention première :

Aussi, avec l'ensemble des agents municipaux dont nous saluons l'investissement, nous adressons tous nos vœux à chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'à vos proches. Comme chaque année, que s'éloignent les malheurs et que les bonheurs vous soient nombreux. Nous pensons plus particulièrement à celles et ceux que la vie condamne à la maladie, à la solitude ou à la perte d'un proche ainsi qu'à ceux qui subissent les conséquences économiques et sociales de la situation actuelle.

Les vœux signifient que nous sommes ensemble. La vie n'est pas faite pour être vécue chacun chez soi. Les difficultés et les épreuves que nous traversons nous rappellent notre responsabilité collective. Plus que jamais, les relations que nous lions nous invitent à nous demander la part que nous pouvons prendre pour que chacun amène de la douceur, de la bienveillance auprès de ses voisins et de ses proches. Persuadés qu'il vaut mieux vivre ensemble que les uns contre les autres, il faut miser sur la confiance et non ériger la défiance de l'autre comme principe. Les liens qui nous unissent nous aideront à être plus forts et encore plus soudés pour relever les défis.

2022 se présente comme une page blanche mais elle ne le restera pas. Ce bulletin trace à la fois le bilan de l'année écoulée comme pour mieux préparer la feuille de route que nous devons collectivement rédiger pour l'année qui arrive. Malheureusement cette année encore, les annonces gouvernementales du lundi 27/12/2021 nous demandent d'annuler l'organisation de notre traditionnelle cérémonie des vœux, occasion habituelle de vous présenter ce bilan et évoquer aussi avec envie les projets pour l'année à venir.

Protéger, rénover, anticiper : maitres mots de 2021.

Ainsi, c'est près de la moitié des investissements qui ont été consacrés à la sécurisation des réseaux d'eau potable et au renforcement des réseaux d'électricité en partenariat avec Arc Energie Maurienne. Sous l'apparence d'un simple service public communal, la gestion de l'eau est un défi de tous les instants tellement les contraintes administratives sont de

plus en plus techniques et pesantes. 2022 doit voir l'aboutissement de la sécurisation du réseau d'eau potable et celle de nos systèmes d'assainissement des eaux usées. Toutes ces actions ont été réalisées sans recourir à l'emprunt et en préservant notre capacité financière.

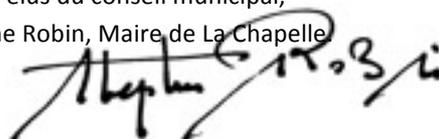
2021 aura également été marquée de succès : nous avons proposé et obtenu que la restauration scolaire de nos enfants s'effectue au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal pour plus de confort grâce au partenariat fructueux avec l'association DECLICC. La Zone d'Activités Economique du Vornay qui était déclassée du fait d'un amendement qui l'a rendu inconstructible depuis 2006 est redevenu constructible sur la partie qui longe la D1006. Cette zone doit désormais prendre un nouvel essor facilité par des relations étroites avec la Communauté de Communes du Canton de la Chambre qui a compétence en matière de développement économique. Si l'emploi ne se décréte pas, il s'encourage et notre village y prend toute sa part. Conformément aux engagements présentés à vos suffrages, seules les activités créatrices d'emplois respectueuses de notre cadre de vie seront privilégiées sur les surfaces propriétés de la commune. Ainsi, de nouvelles entreprises devraient s'implanter d'ici la fin de l'année 2022.

Sur tous ces sujets, il faut faire preuve d'humilité et ne pas céder aux démagogues. La performance d'un territoire n'est pas liée exclusivement aux compétences de chacun de ses acteurs, mais à la qualité des relations qui s'installent entre eux. Nous voulons souligner la nécessité de privilégier ces relations avec nos partenaires publics ou privés, institutionnels ou associatifs, utiles pour les habitants. Sur tous ces sujets, la concertation doit accompagner la mise en place de l'action municipale, parce que notre village se construit avec tous ses habitants, anciens et nouveaux.

Sur le plan national, c'est une année électorale majeure faite de temps de confrontation pour l'avenir de notre communauté qui a tant besoin d'échapper à la méfiance de soi, méfiance de l'autre ; qui a tant besoin d'espérer dans un avenir serein pour nous mêmes et nos enfants qui ne soit pas dominé par des intérêts privés et leur logique de profit à court terme. Puisse celle ou celui qui sortira vainqueur des urnes, de ne pas se mettre au service de ceux qui font l'histoire, mais au service de ceux qui la subissent.

Que 2022 soit pleine de joie, de rêve, d'amitié, de partage intense en émotion avec ceux que vous aimez. Que 2022 soit faite de bonheur partagé. Bonne année 2022.

Pour les élus du conseil municipal,
Stéphane Robin, Maire de La Chapelle



L'action municipale

CEREMONIES

Nous avons connu un début d'année difficile, les moments conviviaux rares du fait de la pandémie covid19. Le 8 mai a été célébré en comité restreint.

La commémoration de la libération du village en août 1944 fêtée le 22 cette année a été l'occasion de proclamer M. Jean-Louis PORTAZ maire honoraire de la commune du fait de ses 3 mandats consécutifs de maire apprécié par une grande majorité d'habitants. La municipalité aidée par le Comité des Fêtes a organisé un apéritif servi en extérieur devant la salle des fêtes.



Le 11 novembre a vu une participation plus importante de la population avec un dépôt de gerbe fleurie au monument aux morts par M. le Maire, accompagné d'une représentante du Conseil Municipal des Jeunes. Alexis a, à cette occasion, secondé son grand-père en tant que porte-drapeau. La cérémonie s'est conclue par un moment convivial à la salle des fêtes, les précautions sanitaires étant respectées par le public.



TRAVAUX REALISES EN 2021

Travaux au hameau des Granges

Pour permettre d'une part de revoir l'alimentation en eau potable de Tigny et de la Sous-Station et de pourvoir les futures constructions déjà bien engagées au hameau des Granges, une série de travaux a été effectuée. Les travaux ont été confiés à la maîtrise d'œuvre MMO, l'entreprise moins disante retenue pour la partie travaux publics retenu est EGPI :

- remplacement d'un tronçon de conduite pour le passer d'un diamètre 60 à un diamètre 100
- prolongement du réseau sur l'impasse de l'Osier
- raccordement au réseau des eaux usées depuis la route de Tigny

Dans le même temps, Arc Energie Maurienne a procédé à une modification de l'alimentation électrique. Pour faire face à la demande croissante la pose d'un nouveau transformateur a lieu à la sortie de Tigny et les lignes prolongées. Le montant à la charge de la commune s'élève à 55.813 €.

Eau potable aux Côtes

Suite à des ruptures d'approvisionnement en eau potable des habitations du hameau, le captage de la source est entièrement restauré ce qui a permis d'améliorer le débit qui est passé de 0,5 l/s à 1,2 l/s

Le coût de ces travaux (réalisés par l'entreprise JAMEN) est de 10.876 € TTC



« Vieille eau » à Gondran

L'ancienne conduite entre le réservoir et le lavoir de Gondran alimenté grâce au captage de « La Fontaine » est remplacée par un tuyau PEHD sur une longueur d'environ 150 mètres. L'eau coule à nouveau au robinet de ce lavoir ainsi qu'aux 2 bassins privés, les frais étant supportés par les 3 parties à part égale soit 573 € TTC chacun. Les travaux ont été réalisés par les intéressés.

Toit du lavoir de Coppet

Les lavoirs font partie de l'histoire et du patrimoine de notre village. Le conseil municipal a validé la rénovation complète du toit du lavoir communal de Coppet qui était en très mauvais état et nécessitait une action rapide afin de le conserver. La dépense est de 10.505 € TTC (entreprise intervenante SEMILLON Charpente). Elle est subventionnée à 50% par la région. Nous attendons une subvention du département.



Terrain de sport

Des dégradations occasionnées par l'utilisation du terrain de sport comme piste d'entraînement de véhicules à 2 roues voire 4 roues ont obligé la pose d'un système bloquant sur la porte d'entrée limitant l'accès aux piétons. Malheureusement cet équipement installé par l'agent communal a aussitôt fait l'objet d'un saccage.

Impasse du Murger du Loup

La construction de plusieurs maisons a amené la commune à réaliser des travaux de viabilisation depuis la rue Sébastien Berthier. L'alimentation en eau potable, en électricité et téléphone ainsi que l'alimentation électrique assurée par Arc Energie Maurienne sont intervenues à l'été. Le coût du raccordement électrique est de 3.816 € TTC pour la commune (une aide du FACE a été demandée). Les travaux réalisés par l'entreprise TP MAURO Maurienne ont coûté 11.994 € TTC. La réfection de la voirie de cette impasse suite aux travaux de viabilisation interviendra dès que possible. La commande est passée à EIFFAGE pour un montant de 9.345 € TTC pris en charge en totalité par la Taxe Additionnelle des Droits d'Enregistrements (TADE) versée par le département.

Chemin rural à Coppet

Le chemin permettant de rallier Gondran depuis le hameau de Coppet et longeant les propriétés Garcia et Yvon a fait l'objet d'un élargissement sur environ 50 mètres. L'intervention de l'entreprise Maçonnerie Savoyarde a coûté 3.413 € à la commune.

Sanitaires PMR à la salle des fêtes

En cette fin d'année, l'installation de sanitaires pour les Personnes à Mobilité Réduite est effective. Les travaux attribués à l'entreprise MANO s'élèvent à 14.018 € TTC subventionnés par la région à hauteur de 31%, soit un reste à payer de 9.672 €.

Zone d'Activités Economiques

Dans le but d'implanter de nouvelles entreprises sur la zone d'activités économiques du Vornay, 2 actions ont eu lieu cette année :

- La zone étant frappée d'inconstructibilité du fait de l'amendement Dupont qui oblige à respecter une distance de 75 mètres entre la RD1006 et la construction d'un bâtiment, la commune a été dans l'obligation de constituer un dossier qui a été présenté à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) afin de lever cette interdiction. Cette démarche a permis de lever l'amendement mais a coûté 4.800 € de frais de dossier.
- La vente par M. Benhaim de son local (ex- Vincent Motoculture) sur la ZAE a conduit la commune à faire valoir son droit de préemption. L'achat du terrain a été réalisé pour 65.000 €. Cette opération était nécessaire pour envisager la création et l'aménagement de la ZAE.



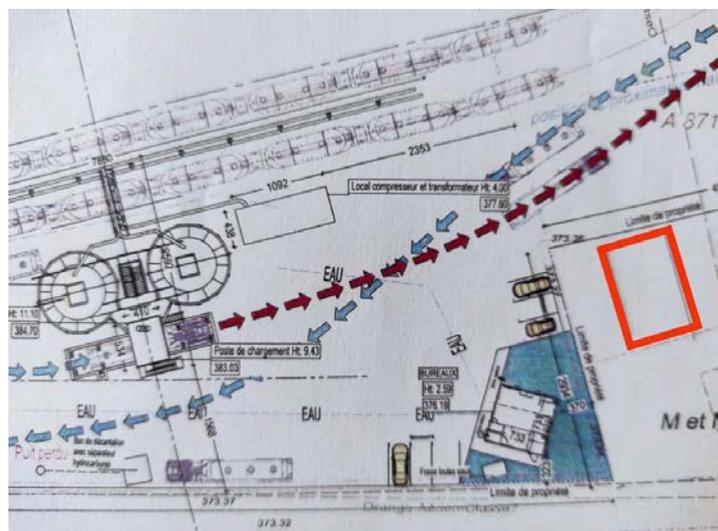
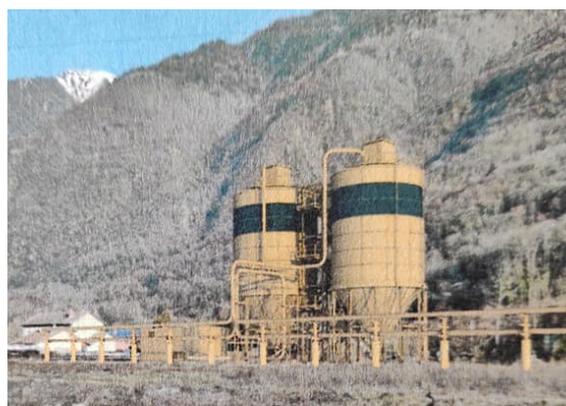
Si le développement économique relève de la compétence de la Communauté de Commune du Canton de La Chambre 4C, notre village a pris toute sa part pour insuffler une dynamique qui vise à répondre aux objectifs suivants :

- Compenser le déficit d'emplois locaux (notamment féminin) et rééquilibrer le ratio «emplois/actifs».
- Traiter un point noir paysager et requalifier un site partiellement artificialisé, composé de friches économiques pour environ 50% de sa surface.
- Valoriser un site qui doit être considéré comme la porte d'entrée de la 4C.
- Profiter d'un site en vitrine sur la RD 1006, ce qui est un atout pour certaines activités industrielles ou artisanales qui ont besoin de visibilité.
- Bénéficier d'un site qui est éloigné des zones résidentielles, ce qui limite les éventuels conflits de voisinage et d'usage liés aux potentielles nuisances des activités (bruit, trafic ...).
- Répondre à la raréfaction des grands tènements fonciers économiques dans le territoire de la 4C. Le site entre la RD1006 et la voie ferrée représente environ 5 ha d'un seul tenant.
- Maitrise publique du foncier.
- Tirer partie des aménagements existants (carrefour ...) et de la facilité d'accès depuis les échangeurs autoroutiers de Épierre et Sainte-Marie-de-Cuines.
- Limiter la consommation de foncier agricole puisque l'espace est déjà artificialisé pour moitié et le secteur n'est pas stratégique pour l'agriculture (parcelle enclavée).

Dans cette perspective, le cout d'aménagement de la zone en terme de viabilisation s'élèverait à 966.865 € HT dont 284.220 € HT à la charge de la commune. A cela viendrait s'ajouter le cout du renforcement de la conduite en eau depuis Tigny pour permettre une alimentation conforme aux besoins de la ZAE pour un montant de 120.583 € TTC entièrement supporté par la commune. Si l'emploi est l'affaire de tous, l'adduction en eau pour alimenter la ZAE ne peut pas être seulement supportée par La Chapelle. Des demandes de subvention sont en cours.

Projet d'installation de silos de matières pulvérulentes sur la partie de la ZAE propriété de Maurienne Stockage et Chargement, entre la voie ferrée et la RD 75 :

Après le constat de deux infractions commises par le sous-traitant en 2020 en matière de gestion irrégulière des déchets et d'un rappel nécessaire d'obligations règlementaires en termes de défrichage, la commune de La Chapelle a interpellé les services de l'Etat. Le conseil municipal du 19 Mars 2021 a pris la décision à l'unanimité de refuser le permis de construire déposé par SATM le 2 Février 2021. Il s'agissait d'une position symbolique qui n'a fait l'objet d'aucun retour du contrôle de légalité. Le 19 aout dernier, la mairie a été contrainte de délivrer le permis de construire. En effet, les services de l'Etat (DDT), du département et de RTE ont émis un avis favorable au motif que ce projet respecte les règles d'urbanisme. En tant que collectivité, nous sommes tenus par ces règles d'urbanisme. Aussi un avis contraire -donc frappé d'illégalité- prononcé par la commune faisait courir le risque de



lourdes pénalités. Les communes de La Chapelle, d'Épierre et de Saint Léger demandent aux pouvoirs publics et au pétitionnaire une révision du projet pour que soit respectée la présence de riverains du futur chantier de stockage à la Sous-station. En effet, sur le plan, le rectangle rouge représente la maison de riverains qui auront face à eux deux silos de 20 mètres de haut et 10 mètres de diamètre. Les flèches représentent les circulations de poids lourds entre les wagons et la maison. Mais ce sont aussi d'autres riverains qui habitent à proximité et qui craignent les bruits des compresseurs et des camions, la poussière, la circulation dangereuse sur la RD75 avec les croisements de poids lourds, la pollution de locomotive diesel nécessaire pour positionner les wagons.

Enfin nous ignorons les horaires, jours travaillés, et ce qui va être vraiment stocké sur ce site de 4,75 hectares.

Chute de pierres

Un bloc d'environ 2 tonnes a atterri au bord de la route dans le virage avant la chapelle Saint Bernard de Menton aux Moulins. La chaussée a été impactée à 2 endroits car la pierre a traversé la route et s'est posée en bordure. Comme elle gênait légèrement la circulation, Pierre l'a déplacée avec tracteur et élingues pour la tirer en bonne place. Une inspection du RTM nous conduit à effectuer une purge du secteur pour 1.140 €, d'autres blocs menacent encore de descendre, la montagne étant proche de la voie communale à cet endroit. Des panneaux signalant le risque sont implantés en amont et en aval de la zone et le stationnement interdit par arrêté municipal.



Signalisation route de Coppet

Au croisement de la route de Coppet-Les Moulins et de la RD75, l'équipement de sécurité en place a été remplacé par 2 miroirs afin de pallier au manque de visibilité et sécuriser la circulation à ce niveau.

Centrale hydroélectrique

La centrale qui fournit quasiment la moitié de l'électricité que nous consommons est une source de revenus non négligeable pour la commune : environ 100.000 € par an. Cet équipement vieillissant nécessite une réhabilitation de la cellule du poste Haute Tension haute tension. Elle a été attribuée à l'entreprise DYNELEC. Elle aura lieu idéalement début 2022 ou en fonction de la puissance de la centrale pour limiter les pertes de production, pour un investissement total de 58.079 €. Aucune subvention possible au motif que la centrale est une source de recettes pour la commune !

Espace jeux de la cour de l'école

Les contrôles annuels effectués par l'organisme certifié APAVE ont fait l'objet d'une non-conformité sur le revêtement de sol qui a entraîné une réfection pour un montant de 6.175 €.

Entretien des lagunes

Les contrôles réguliers effectués par un organisme agréé nous intiment de procéder au curage des lagunes afin de maintenir leur bon fonctionnement. Le devis est signé en cette fin d'année et les travaux vont être réalisés par l'entreprise MAURO Maurienne pour un montant de 10.500 €.

Viabilisation route des Combes

Le conseil municipal valide la viabilisation de plusieurs parcelles susceptibles de constructions prochaines avec extension des réseaux eaux et électricité sur environ 70 mètres, pour un montant estimé à 22.300 €.

Alimentation électrique au terrain de sport

Une intervention a été demandée par la commune à Arc Energie Maurienne pour équiper le terrain de sport d'un éclairage public à la demande qui donnera aussi la possibilité de brancher du matériel électrique lors des manifestations qui sont organisées sur ce terrain, par exemple le concours de pétanques inter-associations annuel. Le coût qui est estimé à 8.588 € fait l'objet d'une demande de subvention au titre du FACE.

Monument aux morts

Devant les perturbations constatées lors de chaque cérémonie par le passage de cyclistes ou l'empêchement de circulation des véhicules, le conseil municipal a engagé le déplacement du monument aux morts du côté du parking de la mairie. Des subventions au taux le plus élevé seront demandées dès que le projet sera finalisé, afin de pouvoir engager les travaux de préparation du futur emplacement, déplacement de la stèle et remise en état de la zone actuelle.

Point électrique sur le parking face à la mairie

Décision a été prise de créer un point électrique sur la place face à la mairie pour servir de branchement en cas de besoin lors de l'organisation de manifestations.

Lac de Gondran

L'étude de l'aménagement du lac de Gondran a débuté en 2021. Ce projet, à l'initiative des jeunes, a démarré dans le cadre de la démarche « budget citoyen » lancée par le département. Il est sorti in fine de ce dispositif pour plusieurs raisons mais fera l'objet de l'aide du département qui le soutient.

Réfection des chemins aux Verneys

Concomitamment à l'aménagement du lac de Gondran, les principaux axes le long du canal doivent être refaits car ils présentent de gros défauts. Malgré un entretien régulier, des trous se forment suite aux intempéries et au passage de véhicules.

Eau potable au hameau des Côtes

Après la rénovation du captage de la source, c'est l'enfouissement de la conduite entre Côtes dessus et Côtes dessous qui est nécessaire pour améliorer l'approvisionnement en eau potable de ces hameaux. Actuellement la conduite se trouve en aérien, nous sommes obligés de laisser couler l'eau en permanence pour éviter son obstruction en cas de gel.

LES COMMISSIONS



Le plan d'investissement de l'année 2021 s'élève à près de 250.000 €. Les principaux travaux engagés sont énumérés infra. Ils répondent à des besoins évidents en réponse à des problématiques ou des améliorations au service des habitants de la commune.



Le développement de notre village est en partie en lien direct avec la vitalité de ce secteur. Nous avons régulièrement des demandes dans ce domaine et bon nombre des permis accordés entraîne des travaux de voirie ou de raccordement aux réseaux.

Le domaine « urbanisme » englobe également les projets industriels ou artisanaux. La préoccupation actuelle est le devenir de la Zone Artisanale Economique du Vornay, avec 3 surfaces distinctes à traiter individuellement. Au pied du massif de la Lauzière la partie qui englobe le garage communal et le poste de livraison électrique. Entre les 2 une décharge communale qui est arrivée à ses limites et

une zone louée par Truchet TP sur laquelle nous constatons peu d'activité. De l'autre côté de la RD75, une grande parcelle appartenant à un privé restée depuis longtemps en friche et qui va être remise en service pour un usage en relation avec le chantier TELT. La troisième zone se situe entre voie ferrée et RD1006, cette dernière pourrait devenir artisanale à condition d'engager des travaux de viabilisation.

La gestion des ZAE qui est de compétence intercommunale est complexe à maîtriser par la commune. A titre d'exemple, si la question de l'emploi est l'affaire de tous (Etat, Région, Département, Communauté de communes), sur le sujet de l'adduction en eau pour desservir la ZAE, la commune ne peut pas supporter seule les frais à engager.

La carte communale en vigueur sur la commune a été approuvée en 2006. Ce document d'urbanisme qui délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et où peuvent être délivrées des autorisations de construire va devenir caduque.



Une réunion publique s'est tenue le 17 septembre 2021 en présence du Syndicat du Pays de Maurienne pour présenter les objectifs du Schéma de COhérence Territoriale exécutoire depuis fin août 2020. L'analyse des permis de construire autorisés depuis 2006 montre que la production de logements se concentre sur des maisons individuelles de grande taille (115 m² par logement de surface de plancher) sur un foncier d'environ 1000 m² en moyenne. Au-delà d'une consommation foncière nettement supérieure à celle attendue par le SCOT, les constructions récentes n'ont pas permis de diversifier le parc de résidences principales. Il manque en effet sur la commune de petits logements (en location ou en vente) s'adressant à de jeunes ménages ou personnes seules (jeunes comme vieillissantes). Cette diversification des logements est nécessaire pour lutter contre le vieillissement de la population en favorisant le parcours résidentiel.

Le cadre législatif récent (notamment loi ALUR, loi NOTRE) vise une très forte réduction de la consommation foncière. Pour cela les SCOT et documents d'urbanisme locaux (carte communale ou PLU) doivent rendre constructible uniquement le foncier nécessaire à la mise en œuvre du projet communal pour une dizaine d'années. L'approche est désormais très différente de l'élaboration schémas d'urbanisme des années 2000 où le zonage était effectué de manière nettement plus généreuse en se projetant sur une temporalité d'une vingtaine d'années.

Concrètement pour la carte communale de La Chapelle, ceci signifie que :

- ✓ **l'ensemble du foncier constructible est revu à la baisse pour s'approcher du besoin du foncier fixé par l'Etat et estimé par le SCOT à 2,5 ha de foncier pour la production de logements (au lieu de 10 ha jusqu'à la fin août 2020).**
- ✓ **depuis août 2020, toute nouvelle construction sur une nouvelle emprise foncière vient en déduction des 2,5 ha fixés par l'Etat sans que nous ayons de marge de manœuvre pour orienter le développement démographique en relation avec les objectifs du SCOT.**



Comme évoqué lors de la réunion publique du 17/09/21, nous allons nous faire accompagner dans un premier temps pour réaliser un bilan des consommations foncières et de son articulation avec le SCOT afin de nous éclairer sur les perspectives d'évolution de notre carte communale. Comme nous nous y sommes engagés, nous reviendrons vers vous.



Beaucoup de travaux ont été réalisés ou engagés cette année encore pour entretenir et maintenir le service (montant d'un peu plus de 80.000 €). Ils sont malheureusement supportés uniquement par les deniers de la commune, aucune subvention ne nous étant accordée. Notre budget investissement en pâti fortement.



Le captage sur le Drairon alimentant notre centrale hydroélectrique a subi des dégâts liés à une avalanche, ce qui a nécessité quelques travaux de restauration. La centrale va faire l'objet de modifications dans le but de la pérenniser. Le contrat d'entretien est reconduit pour l'année 2022.

Nous avons entériné l'arrêt de l'éclairage public une partie de la nuit suite à la période de test de un an (juillet 2020\juillet 2021) et aux retours positifs des citoyens qui se sont exprimés sur le sujet. Cette opération nous permet de réaliser des économies et d'envisager de rénover notre parc de candélabres en les équipant de LED, ce qui générera également des gains de consommation.

Arc Energie Maurienne a été sollicité à plusieurs reprises pour rénover, modifier ou encore prolonger le maillage électrique sur la commune.



AGRICULTURE :

Nous avons beaucoup échangé avec la Chambre d'Agriculture, le groupement des agriculteurs et la SAFER suite à la restitution des terrains communaux liée à la baisse d'activité d'un de nos agriculteurs. Pour permettre de remettre à plat l'attribution de l'ensemble des terres au moment du renouvellement des baux en 2026, nous avons choisi de les répartir provisoirement entre les exploitations en activité.

FORET :

Tous les 25 ans, la carte de la forêt communale doit être mise à jour, c'est la raison pour laquelle vous pouvez observer des chiffres et traits rouge sur les arbres.

Une recette inespérée correspondant à la vente d'une parcelle de bois à Locasset depuis longtemps proposée à la vente par l'ONF a abouti cette année pour 23.000 €.

2 personnes ont sollicité de l'affouage qui se situe sur la piste des Trachauts pour la période 2021\2023.

ENVIRONNEMENT :

Le compostage des déchets verts et ménagers est promu par le SIRTOMM qui a fait une intervention le 16 décembre pour livrer les composteurs commandés par une vingtaine de chapelains et former les personnes qui l'ont sollicité. Vous pouvez vous en procurer auprès du SIRTOMM qui les propose au prix de 20 euros sachant qu'à partir de 2024, il ne sera plus possible de déposer les biodéchets dans les conteneurs semi-enterrés. Les déchets verts peuvent fournir un bon engrais sous forme de compost ou encore être recyclés en paillage au jardin pour empêcher l'enherbement et le dessèchement du sol. Cette démarche permettrait également de réduire les frais d'entretien des baragnes (environ 2.000 € annuellement).

Un appel est lancé aux habitants qui ont des terrains inoccupés (en pré, en friches ou boisés) pour les proposer sous forme de prêt, de troc ou de location. Vous pouvez le signaler en mairie car elle a reçu des demandes de particuliers intéressés pour s'installer en horticulture, apiculture ... Le défrichage de ces parcelles permet d'éviter que la forêt ne descende pas trop bas ainsi que les départs de feu en période de sécheresse.

Un espace derrière l'école est disponible pour la création d'un jardin partagé, avis aux amateurs.



La création du Conseil Municipal des Jeunes est entérinée. L'équipe épaulée par la commission Jeunesse travaille au projet d'aménagement du lac de Gondran qui leur permettra d'assouvir leur passion de la pêche dans un cadre adapté et agréable.

Coté Regroupement Pédagogique Intercommunal, la modification de circuit engendrée par le ramassage des enfants du Mollard aux Chavannes a généré quelques difficultés qui ont toutes été résolues.

Pause méridienne : en raison des complexités liées au COVID, de manière à éviter un temps d'attente trop long dans le bus pour éviter les croisements d'élèves, nous avons demandé à ce que les enfants puissent déjeuner au RPI. L'association DECLICC a été facilitatrice et les enfants sont accueillis pour déjeuner aux Chavannes-en-Maurienne.



Cette commission est à l'écoute de la population pour répondre aux attentes et apporter de l'aide en cas de besoin. Elle est impactée par la crise sanitaire qui perdure depuis bientôt deux ans l'empêchant de mener à bien sa fonction de rassemblement des habitants pour des moments festifs et conviviaux.

Elle dispose également d'un budget pour aider les associations qui en ont besoin et qui la sollicite via une subvention validée en conseil municipal.



Les cérémonies de commémoration habituellement organisées chaque année ont eu lieu malgré des conditions inhabituelles du fait des consignes contraignantes imposées par l'épidémie de COVID19 et les arrêtés ministériels qui, en fonction de la situation, évoluent constamment et rendent toutes anticipations impossibles.



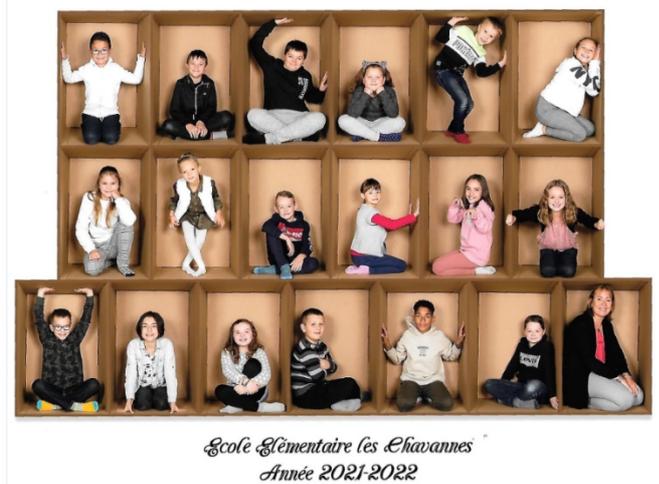
Le Plan Communal de Sauvegarde, outil indispensable pour gérer une situation de crise car établi en amont pour réfléchir aux actions à mettre en œuvre lorsque l'événement apparaît, a été révisé cette année et fait l'objet d'une information ci-dessous :

La modification majeure de ce PCS est l'utilisation d'un outil inexistant au moment de sa rédaction initiale (2009): l'envoi de SMS groupés pour avertir la population de façon rapide de la mise en œuvre du PCS suite à la survenue d'une catastrophe : inondation, avalanche, accident chimique ou autre.

Nous renouvelons notre demande de nous fournir vos coordonnées téléphoniques afin que nous puissions les intégrer au programme d'alerte utilisé.

Le R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Cette année, l'école de Les Chavannes en Maurienne compte 18 enfants et celle de La Chapelle : 22. De nombreux projets sont prévus pour les élèves de l'école durant cette année scolaire.



A l'école des grands aux Chavannes :

Les élèves ont bénéficié d'une intervention du gendarme référent de la caserne de La Chambre pour parler du harcèlement et du respect.

Début novembre nous avons fait une sortie en forêt avec le garde de l'office National des Forêts. Cette sortie a fait suite à une intervention en classe, les enfants ont posé des questions sur le métier mais aussi sur la faune et la flore qui nous entoure.

Les enfants ont fait un travail sur le handicap en classe puis ils ont participé à un lâcher de ballon avec des messages de solidarité avec l'association « un téléthon pour trois communes ». Les élèves espèrent des retours à leurs messages comme l'an dernier.

Début février, les élèves iront 4 jours faire du ski aux Karellis, cette sortie est possible grâce aux parents accompagnateurs.

Début mai, les élèves devraient participer à un cycle VTT afin de valider le « savoir rouler à vélo » indispensable pour la 6^{ème}. Un moniteur du club VTT Grizzly Bike Maurienne devrait intervenir comme l'an dernier. En 2021 nous étions la première école du canton à valider ce savoir, tous les élèves de CM2 avaient réussi.

Le mois de juin sera tout aussi sportif avec 6 séances de Kayak sur le lac de Saint Rémy de Maurienne avec un intervenant. Il y aura aussi le cycle piscine (sur 15 jours, tous les matins) pour l'ensemble des élèves du RPI. Un cycle très attendu par les enfants mais aussi important pour la sécurité à l'approche des vacances et l'obtention du certificat « savoir nager » pour les plus grands.

L'année se terminera par le court séjour, les élèves partiront 2 jours à la découverte du glacier à Champagny en Vanoise, séjour qui s'articulera entre randonnées, visites et ateliers en tous genres sur le thème de l'eau.

Concernant le RPI des projets communs sont prévus comme la journée au Hameau du père Noël début décembre celle-ci n'a pas eu lieu à cause des conditions météorologiques. Nous avons passé la journée dans les écoles à jouer avec la neige et à faire des jeux de société. Ainsi que des interventions du SIRTOM (syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de Maurienne) pour sensibiliser les élèves aux bons gestes du tri ainsi qu'à la valorisation des déchets recyclables.



Les élèves de Les Chavannes et l'enseignante ont mis en place un site pour l'école l'an dernier, celui-ci est toujours d'actualité <https://ecole-les-chavannes-en-maurienne.web.ac-grenoble.fr/> ou grâce au QR code. Sur ce site, on trouve les informations sur les projets/sorties de l'école, des articles sur les activités de l'école, ils sont écrits par les enfants

A l'école des petits à La Chapelle, les activités suivantes sont programmées :

- ECRIVAIN : Alexandre Gros, l'auteur de littérature jeunesse a sorti un nouvel album qui fait suite aux 3 précédents « Lapinours au ski » et « Lapinours a peur du noir ». Il viendra gracieusement nous conter ses histoires. Ce projet a commencé il y a 3 ans avec la 1ère histoire de Lapinours et la découverte du métier d'écrivain. Une vente devrait précéder son intervention dont un pourcentage est reversé au Sou des écoles.
- SPORT D'HIVER : Les enfants vont monter faire de la luge et normalement de la raquette sur une journée aux Karellis début février.
- SORTIE DE SAISON EN FORET : Afin de découvrir l'environnement proche, ses odeurs, ses couleurs et ses saveurs, nous partirons une ½ journée en forêt de la Chapelle à chaque saison. Avec des grands parents retraités de l'ONF pour approfondir les connaissances sur la faune et la flore. Nous en profitons aussi pour travailler le Land Art grâce à nos cueillettes.
- JARIENNE DES CIMES : Possible participation de l'école de La Chapelle selon les dates.
- POTAGER : Grâce au potager situé derrière l'école, les élèves travaillent et s'occupent du potager de la graine jusqu'à l'aliment. Un projet pour aller visiter une ferme et voir un maraicher est en cours. ESCARGOT : les élèves de La Chapelle bénéficie d'un élevage d'escargot en classe pour étudier leur vie. VISITE D'UN CHATEAU : L'étude du moyen-âge est un projet sur l'année. Afin de finaliser le projet, nous souhaiterions faire la visite d'un château.
- OISEAU : Afin d'aider les oiseaux pour l'hiver, les élèves fabriqueront des abris et mangeoires à oiseaux avec du matériel recyclé.

Cette année, la réalisation de nombreux projets est possible grâce aux mairies et au sou des écoles. Mais cela ne va pas durer. A l'heure actuelle, il n'y a pas de bureau au sou des écoles. Il reste seulement 3 personnes sur le papier (dont une qui n'a plus d'enfant scolarisé) qui valideront les projets et signeront les chèques. Aucun parent ne s'est présenté à la réunion, les membres du bureau ont décidé de ne faire aucune manifestation sauf les calendriers (voté avant) et les chocolats (pour ne pas léser la population). Si d'ici la fin de l'année scolaire, aucun parent ne reprend le sou, celui-ci sera dissout.

RAPPEL IMPORTANT : INTERDICTION DE STATIONNER DES DEUX CÔTÉS DEVANT L'ÉCOLE



Malgré plusieurs messages de Madame Dujardin, enseignante à l'école de La Chapelle, la mairie rappelle que la dépose des enfants et leur récupération est interdite devant l'école. Le parking de la mairie situé à 30 mètres de l'entrée de l'école est prévu à cet effet. Il y va de la sécurité des enfants.

La sécurisation de la départementale RD75 est une préoccupation de la municipalité qui a sollicité le Pôle aménagement de la Maison technique Maurienne (département de la Savoie) pour mettre en place des mesures plus efficaces de sécurisation à cet endroit.

Les associations

COMITE DES FETES

Dans bien des communes comme à La Chapelle, le Comité des fêtes peine à relancer ses activités depuis le début de la crise sanitaire. Les contraintes sanitaires et la démobilisation des bénévoles rendent la tâche compliquée.

Cette année le comité des fêtes a pu accompagner la mairie pour le vin d'honneur à l'issue de la cérémonie de la commémoration du village.

CLUB DU DRAIRON

Notre petit club « le Drairon » s'amenuise de plus en plus ! 17 adhérents au 01/01/2020.

La pandémie est passée par là, certains n'ont pas repris leur carte en 2021, d'autres ont quitté la région. Au 01/01/2021, nous comptons 9 adhérents.

Au cours de cette année 2021, nous avons perdu 2 adhérents supplémentaires suite au décès de Georges Noyel et le départ en maison de retraite de Marie Carletti.

7 adhérents, c'est peu pour envisager des activités attrayantes d'autant plus que la moyenne d'âge se situe aux environs de 80 ans. Malgré tout, nous continuons nos rencontres pour garder un peu de lien social. Le bureau se cramponne pour maintenir le club mais jusqu'où ?

Nous sollicitons de nouvelles adhésions afin que « LE DRAIRON » continue de vivre. Nous comptons sur vous !!

Tous les membres vous présentent leurs MEILLEURS VŒUX pour 2022. H MARTIN

EPLC (Ensemble Pour La Chapelle)

Notre association fonctionne au ralenti depuis plus d'un an mais un groupe assidu continue les activités mises au programme à l'origine et qui sont notre raison d'être. Ces activités émanent de 2 domaines bien distincts.

D'une part une fonction de mémoire du village : une équipe se charge depuis maintenant 5 années de faire le ménage dans les archives communales, travail de longue haleine qui a démarré par un dépoussiérage de documents relégués au grenier de l'école depuis des décennies et se poursuit par une scrutation de chaque feuille récupérée qui nécessite une lecture, voire un déchiffrage lorsqu'elle a plus de 100 ans, pour être répertoriée et classée par catégorie. A raison d'une demi-journée par semaine, le bout du chemin est difficile à estimer !

L'autre volet de l'association consiste à entretenir les sentiers, en particulier la charrière qui a été réhabilitée voilà cinq ans au prix de rudes efforts de débardage, débroussaillage. Elle demande aujourd'hui un minimum d'entretien pour être maintenue praticable, la nature reprenant vite ses droits. D'autres sentiers près des hameaux ont droit à un nettoyage plusieurs fois dans l'année. D'autres actions ponctuelles sont menées telles que la fauche de la renouée du Japon, plante invasive à contenir au maximum.

L'association avait à l'origine d'autres projets qui sont toujours en dormance, en attente de nouvelles recrues.

LES MOULINS

L'association propose une activité physique à toutes les personnes motivées. Tous les mardis soir à 18h30 une petite dizaine (à peine) de pratiquantes se retrouvent à la salle des fêtes pour une heure de sport ponctuée de temps morts, conviviaux voire de franche rigolade. La motivation n'est pas toujours évidente au départ mais aucun regret n'est enregistré en fin de séance et toutes repartent débordantes d'énergie et d'optimisme. Bienvenue aux nouvelles potentielles adhérentes car, pour 10 euros de cotisation annuelle, vous ferez le plein de bonne humeur et maintiendrez une forme olympique !

ACCA

En ce qui concerne l'activité principale de la chasse : tous les plans de chasse ont été réalisés en totalité pour toutes les catégories de gibiers (chamois, chevreuils et cervidés).

Pour l'organisation interne : notre assemblée générale a eu lieu le 05 juin 2021. Elle s'est bien déroulée compte tenu du programme chargé, avec notamment la présentation et l'approbation par tous les membres des nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur.

De plus le bureau a été renouvelé en totalité avec 9 membres élus à l'unanimité pour 3 ans.

De ce fait le conseil d'administration se compose ainsi :

GIRAUD Régis : président, MAURICE Hervé : vice-président, RESSANT Thierry : trésorier, DURAND Alexandre : secrétaire. Les autres membres du bureau sont : RESSANT Guy Jean, DURAND Patrick, LAZZAROTTO Roland, DURAND Jérémy et SCHUMMERTZ José.

Comme animation, nous avons prévu de faire une vente de pains pour la fête de LA CHAPELLE mais compte tenu des restrictions sanitaires elle est reportée et sera réalisée dès que possible.



TELETHON

Encore une année très particulière, le virus est toujours présent et ne nous permet pas de faire ce que l'on veut. Cependant, vous avez été nombreux à participer aux manifestations proposées (star tour, soirée cabaret, marche, soupe à l'oignon, vente de pains et autres objets dans la petite salle, repas choucroute, nous vous en remercions.

Merci à Gaëlle de l'école des Chavannes et à ses élèves pour le lâcher de ballons devant l'église, un goûter a été offert à cette occasion aux enfants. Merci également aux bénévoles du Star Tour qui organisent la soirée cabaret, dont Maryline. Merci à nos boulangers : Daniel, Bernard, Denis et à Claude qui les a rejoint cette année. Enfin merci aussi à Geneviève et tous les bénévoles. Nous pensons reverser 7.000 € à L'AFM TELETHON si toutes les conditions sont requises.

Prenez bien soin de vous, bonnes fêtes de fin d'année à tous, Meilleurs vœux pour 2022.



BIBLIOTHEQUE

COVID exige, ce sont deux lieux de bibliothèque qui fonctionnent à ce jour dans notre village.

Les scolaires :

Dans le local de bibliothèque du bâtiment scolaire ont lieu les animations pour les enfants de l'école.

Geneviève (Lazzarotto) et Marie-Geneviève (Noyel) s'en occupent.

La parole est à Geneviève : « Quand Marie-Geneviève m'a proposé de l'aider dans sa fonction de bibliothèque bénévole, je n'ai pas hésité, mais je n'imaginais pas le travail que cela impliquait ! Bravo Marie-Geneviève !

Donc mes activités consistent à venir l'aider le mercredi à 14 h 30. Ensemble, nous trions les livres pour les adultes et les enfants qui nous sont : soit généreusement donnés soit empruntés à Savoie-Biblio. Nous les enregistrons, vérifions s'ils ne sont pas en double, nous les nettoyons, puis nous les étiquetons selon leur nature. Ex : R pour roman, RP pour roman policier... certains sont numérotés. Ex : les documentaires et les magazines.

Nos livres possèdent aussi une pastille verte pour les différencier de ceux qui sont empruntés. Nous désherbons également, ce qui signifie que nous retirons les livres restés deux ans en rayon ; ils sont donnés à des associations.

Arrive 16 h, l'heure de l'ouverture au public assuré par Marie-Geneviève.

Retour le lundi matin à 9 h, un moment que j'apprécie particulièrement, car après une longue période d'abstinence due à des raisons sanitaires, les enfants scolarisés à La Chapelle retrouvent avec enthousiasme le chemin de la bibliothèque, et le plaisir de s'évader dans la lecture d'un conte, d'une BD ou d'un album !

Cette année, en parallèle avec le projet d'école choisi par l'institutrice, Emmanuelle, nous axons l'animation sur le thème du Moyen-Age et de ses chevaliers ; nous demandons aux enfants de puiser dans les casiers tous les livres qui illustrent ces thèmes. Puis, à l'aide d'un château-fort fabriqué en carton, les enfants apprennent les différentes parties, comme le donjon, la tour d'angle, le pont-levis, les créneaux (ou traîneaux comme a déclaré un élève sans doute impatient de retrouver celui du Père Noël !...)

Les plus petits (Moyenne Section) énumèrent la panoplie complète d'un chevalier : le casque, la cotte de maille, la lourde épée, la lance...

Les prochaines séances seront basées pour les plus grands (GS et CP) sur le découpage, coloriage et collage sur papiers illustrés, de différentes parties du château-fort.

Pour les plus jeunes (Petite Section), ce sera les divers accessoires de la tenue du Chevalier et nous remplacerons le visage de ce noble soldat par celui de chaque enfant.

La séance pour les plus petits se termine par une belle histoire narrée par Marie-Geneviève, tandis que je vérifie et range les livres rapportés par les grands et les petits.

Avant de retourner en classe, chacun reprendra un ou plusieurs livres que j'enregistre et glisse dans leur sac, fait par Gisèle, et c'est en rang et en silence qu'ils nous quittent, ravis de ce moment de complicité que je partage comme une cure de jouvence. »

Pour tous :

C'est dans la petite salle des fêtes que s'est réfugiée la bibliothèque pour tous. Elle a lieu le mercredi de 16 h à 17 h 30, et le dimanche de 9 h 30 à 12 h, dans le cadre de l'Open-Bar.

Ouverte à tous, la bibliothèque est le plaisir.



Le vendredi 9 juillet un temps de projection-débat à la salle des fêtes de La Chapelle était proposé par le projet de bike-trip solidaire « PédaLER pour les réfugiés ». Ce projet est initié et réalisé en partie par Camille Martinet de passage en Maurienne, qui pédalait de Nice à Paris pour sensibiliser au secours des réfugiés en mer et en montagne. La soirée a

commencé par la projection du film déclencheur du projet : "Déplacer les montagnes" de Laetitia Cuvelier et Isabelle Mahenc. Un documentaire à la croisée des chemins d'exil et d'hospitalité dans les Alpes. Camille remercia l'association "Un thé dans la neige" pour son soutien et les réalisatrices pour leur accord de diffusion !

Cette soirée s'est tenue avec le soutien de la commune de La Chapelle, et des associations "Passerelles entre les peuples" pour le côté solidarité et "Lauzière escalade" pour l'exploit sportif. L'entrée libre au profit du refuge solidaire de Briançon a permis de récolter un chapeau généreux ! Les échanges et discussions se sont suivies tardivement autour d'un repas partagé avec l'intervention de bénévoles de l'association "Passerelles" très active localement.

Camille a malheureusement dû interrompre son périple une semaine après dans sa famille en haute Savoie... épuisée par une mononucléose. Elle souhaite reprendre son projet sur l'été 2022 comte tenu des arrivées de migrants toujours plus nombreux qui fuient la misère, l'oppression et la guerre.

Les syndicats intercommunaux



SYNDICAT MIXTE DE LA LAUZIÈRE

Aménagement du territoire et protection de l'environnement.
Création de deux variantes au Tour de la Lauzière

Cet été deux sentiers ont été créés et vont permettre de développer la randonnée itinérante sur le Massif de la Lauzière. Ces deux variantes offrent aux randonneurs une multitude de possibilités comme la variante du Pas de la Mule qui permet de faire une boucle autour du Mont Bellachat ou celle des Portes de Montmélian le tour du Grand Pic de la Lauzière en 3 jours.

Pour compléter le tout, des travaux importants ont été effectués au passage des moutons afin de le sécuriser au mieux : câble, passerelle, retenu de talus, marches... Ces travaux d'un montant total de 60 000 € HT ont pu être financés grâce à des fonds de la Région AURA et du Conseil Départemental de la Savoie à hauteur de 80 %.

Deux sentiers thématiques sont en cours d'élaboration :



- Celui des Pérelles à Saint François Longchamp nous parlera des galliformes de montagne et sera opérationnel à l'été 2022. Un circuit familial et ludique qui sensibilisera le plus grand nombre à ces espèces discrètes et menacées.

- Le col de la Madeleine aura également son circuit jusqu'au lac des Tritons. Il traitera de notre montagne, de son histoire géologique et culturelle, de sa richesse à la fois minière et spirituelle.

Ces deux sentiers seront accompagnés d'un livret qui rendra l'expérience plus enrichissante.

Budget : 166 000 € HT - Financement région AURA et FEDER à hauteur de 77 %.

Biodiversité : Dans le cadre des actions financées par NATURA 2000 le Syndicat Mixte de la Lauzière a lancé une étude sur les chiroptères (Chauve-souris). Vous avez été nombreux à répondre à notre questionnaire et nous vous en remercions. L'étude arrive à son terme et un rendu public aura lieu l'année prochaine. Ce sera l'occasion de fabriquer son propre gîte à chauve-souris... affaire à suivre !

Un programme d'éducation à l'environnement a lieu chaque année dans une des écoles des communes situées sur le Massif de la Lauzière : cette année Argentine et la Léchère ont travaillé sur un projet de science participative. Il concernait un projet d'atlas de la biodiversité autour de leur école. Il est possible que l'année prochaine on parle de chauve-souris.

Malgré les restrictions sanitaires, quelques sorties nature ont pu avoir lieu. Elles sont ouvertes à tous sur inscription et traitent de sujets variés qui raviront tous les amoureux de la nature. Les dates de sorties se trouvent sur le site internet www.lauziere-savoie.fr

Les fonds NATURA 2000 aident à hauteur de 30 000 € par an pour des actions scientifiques ou pédagogiques mais également pour l'animation du site NATURA 2000 du massif de la Lauzière qui, rappelons-le, est le plus grand site de Savoie hors Parc national de la Savoie.



LE SYNDICAT DES PAYS DE MAURIENNE

Dans le cadre de la compétence GEMAP (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) inscrit des travaux dans le plan pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau sur le bassin de l'Arc. Ainsi, un chantier d'entretien de la végétation doit se tenir début 2022 sur le ruisseau du Dréron. Celui-ci réalisé par la société Alpes Paysage consiste essentiellement à :

- Billonner les chablis présents dans le lit,
- Abattre les arbres dépérissants ou affouillés susceptibles d'être mobilisés en cas de crue. Cet abattage sera ponctuel et localisé et ne donnera lieu, en aucun cas, à une coupe à blanc.
- Débroussaillage des berges, si nécessaire.



ARC ENERGIE MAURIENNE

Le syndicat intercommunal ARC ENERGIE MAURIENNE a été sollicité à plusieurs reprises pour adapter le réseau aux besoins en urbanisme de la commune (voir § travaux).

Le bouclage de l'alimentation électrique de la commune, engagé par l'équipe municipale précédente, a été finalisé cette année par la pose d'un poste haute tension de secours en limite de la commune de Les Chavannes aux Verneys de Gondran après le parking de l'entreprise de transports REVIGLIO.

L'ancienne ligne électrique qui desservait la commune via le hameau des Côtes est en attente de démantèlement par ENEDIS. Elle n'est plus en service depuis le remplacement du poste de distribution et la réalisation de la ligne enterrée depuis le pont rail au niveau de la zone du Vornay.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA CHAMBRE

La gestion des ZAE est une compétence des intercommunalités. La 4C est chargée de réaliser l'élaboration du dossier d'aménagement de notre ZAE du Vornay nécessaire à l'implantation d'entreprises.

Recensement par la 4C des terrains composant la ZAE du Vornay :

Le Vornay (côté RD 75)	21.030 m ²	Commune de La Chapelle	12.940 m ² loués à TRUCHET SAS
Le Vornay (côté RD 1006)	41.450 m ²	Commune de La Chapelle	34.667 m ² loués à M. Basset
Le Vornay (côté RD 1006)	3.685 m ²	Commune de la Chapelle	Anciennement Vincent motoculture, propriété de M. Benhaim, préempté par la commune en 2021.
Le Vornay (côté RD 1006)	10.189 m ²	M. Yasar (anciennement Relais de La Chapelle)	Friche commerciale

La commune est partie prenante pour l'aménagement de la zone, en particulier la création des réseaux d'eau potable, assainissement, eau pluviale, incendie, électricité et fibre (voir § pages 5 et 6).

Le projet est en attente, le recrutement par la 4C d'un chargé de mission compétent en la matière est en cours.

Informations diverses

PRECISIONS SUR LA TAXE FONCIERE 2021

Suite à la réforme sur la taxe d'habitation sur les résidences principales, la perte des recettes qui en résulte pour la commune a été compensée en 2021. La commune a ainsi hérité du taux départemental de foncier bâti de 11,03 %, qui est venu s'ajouter à son taux 2020. C'est la raison pour laquelle le taux de foncier bâti 2021 de la commune est plus élevé à compter de cette année. Toutefois, cela n'a aucun impact sur le montant de votre taxe, car il s'agit uniquement d'un changement de bénéficiaire des produits et non une hausse volontaire décidée par la commune.



CIRCULATION ROUTIERE

La rue principale au chef-lieu est découpée en plusieurs zones de limitation de vitesses différentes. Au niveau de l'école, au moment de la sortie des élèves, on peut observer que des véhicules sont garés à proximité, des enfants se déplacent sur la voie publique, le car scolaire stationne sur la zone réservée. La situation est accidentogène et des dispositions sont envisagées :



- Limiter la circulation à 30 km/h sur toute la traversée du hameau
- Réserver une zone piétons entre le parking de la mairie et l'école
- Interdire le stationnement de véhicules personnels à proximité de l'école, le parking de la mairie étant à disposition non loin de là.

INCIVILITES

Suite au constat de dégradations au terrain de sport, de tags sur les équipements de TDF, aux réclamations de certains habitants dérangés par le bruit ... nous attirons votre attention sur le développement de cette petite délinquance et vous demandons de faire preuve de vigilance en rappelant à l'ordre les fautifs, si l'occasion se présente.



NOUVELLES TECHNOLOGIES



Le département de Savoie qui a compétence dans le déploiement de la fibre optique a chargé la société XP Fibre sur les communes savoyardes qui se situent en dehors des agglomérations aixoises, albertvilloises et chambériennes.

Force est de constater que cette entreprise n'a pas respecté ses engagements parmi lesquels d'importants retard dans le raccordement des prises et leur commercialisation.

Le département et le secrétariat d'Etat au numérique ont co-saisi l'ARCEP afin d'engager un processus qui doit contraindre l'entreprise à respecter ses engagements sous peine de se voir appliquer les sanctions financières prévues, pouvant s'élever à plusieurs dizaines de millions d'euros.

Concernant la TNT, nous avons reçu une information de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences). Elle nous signale que des perturbations peuvent intervenir liées au développement des nouvelles technologies de téléphonie mobile (4G ou 5G) qui utilisent les mêmes bandes de fréquence. Si vous êtes concernés par ce phénomène, vous pouvez le signaler sur le site www.recevoirlatnt.fr ou au ou au 09 70 818 818

RAPPEL, POUR BIEN VIVRE ENTRE VOISINS

La quiétude de nos voisins est essentielle. Lorsque nous jardinons ou bricolons, veillons à respecter les horaires d'utilisation de tout appareil générateur de nuisances sonores comme le prévoit l'arrêté préfectoral du 9/01/1997 :

- ✓ du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h / de 14h à 19h30
- ✓ les samedis de 9h à 12h / de 15h à 19h
- ✓ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Nous vous rappelons également que le brûlage des déchets et des végétaux est interdit. Vous pouvez déposer vos déchets verts à la déchèterie des Baragnes les samedis et dimanches de mars à octobre. En outre, nous vous recommandons d'utiliser la déchèterie de La Chambre (voir jours et horaires d'ouverture ci-après).

Pour ceux qui ont des animaux domestiques, l'article 5 du même arrêté stipule que les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter la gêne pour le voisinage de manière répétée et intempestive.

MODES D'ACCUEIL

Les parents et futurs parents peuvent contacter le Relais Petite Enfance pour profiter des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Le Relais Petite Enfance est un lieu de rencontres et d'échanges au service des parents et des assistantes maternelles. Le service de PMI est disponible pour vous renseigner au 04 79 64 45 31.

Deux assistantes maternelles sont présentes à La Chapelle :

- ✓ Mme Janick MASURE au lieu-dit Tigny (tél. : 06 25 26 29 22) : agrément pour 4 accueils à la journée.
- ✓ Mme Corinne PETOUD au lieu-dit Gondran (tél. : 06 75 67 26 03) : agrément pour 4 accueils à la journée.

FETES DE FIN D'ANNEE

La commune a investi dans quelques guirlandes qui égayent les hameaux les jours de grisaille. Noël et les vacances sont ainsi illuminés.



ELECTIONS

En 2022 auront lieu l'élection présidentielle (les 10 et 24 Avril), et les législatives (les 12 et 19 Juin).

Les inscriptions sur la liste électorale peuvent se faire tout au long de l'année et jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le scrutin, soit jusqu'au 4 Mars 2022 pour les élections présidentielles et le 6 Mai 2022 pour les élections législatives. Les jeunes atteignant 18 ans sont inscrits automatiquement.

Pour les nouvelles inscriptions, vous pouvez déposer votre demande soit :

- en ligne, grâce au télé-service disponible sur « Service-Public.fr » avec présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'un justificatif d'identité.

La loi « engagement et proximité » permet à un électeur d'avoir une procuration pour un électeur inscrit dans une autre commune. Cependant, l'électeur titulaire d'une procuration devra toujours se déplacer physiquement dans le bureau de vote de l'électeur empêché. Chaque électeur ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France.

L'établissement de la procuration doit toujours être faite devant une autorité habilitée (police, gendarme).

CONTACTS / INFORMATIONS DIVERSES

NUMEROS DE TELEPHONE A CONSERVER

SAMU : 15
Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
Centre antipoison et de toxicovigilance : 04 72 83 14 36
Mairie : 04 79 83 10 83
Fax : 04 79 83 14 36
Email : mairie.la-chapelle@orange.fr
Site internet : <https://www.lachapelle73.fr/>
Syndicat Arc Energie Maurienne : 04 79 56 29 56
Email : secretariat@arc-energiemaurienne.fr
Astreinte ENEDIS en cas d'incident : 09 72 67 50 73
Signalement ambroisie :
<https://www.signalement-ambroisie.fr/>

HORAIRES D'OUVERTURE

Mairie : mardi 14h\16h et vendredi 17h\18h
Bibliothèque : vendredi 17h30\19h (fermée pendant les petites vacances scolaires)
Agence postale Saint Rémy : lundi, mercredi 9h\12h
Lundi au vendredi 13h30\16h30 samedi 9h\11h30
Agence postale d'Epierre : du lundi au vendredi de 9h30 à 11h et de 13h30 à 15h
Déchetterie La Chambre : lundi, mercredi, samedi 9h\12h et 14h\17h - mardi, jeudi 9h\12h - vendredi 14\17h
Maison médicale Saint Jean de Maurienne : en semaine 20h\minuit - samedi 15h\18h et 20h\minuit - dimanche et Jours Fériés : 9h\12h 15h\18h 20h\minuit

DOSSIERS D'URBANISME :

PERMIS DE CONSTRUIRE

(construction > 20 M²)

- Construction de 2 silos de stockage de matériaux pulvérulents (ZAE) : SATM
- Construction maisons individuelles : MAURICE Hervé et FONTAINE Cyrille
- Fermeture abri existant : DURAND Patrick
- Construction abri camping-car : DEFFRENNES Etienne

DECLARATIONS PREALABLES

(construction de 5 à 20 M²)

- Construction poste de livraison électrique (Verneys Gondran) : ARC ENERGIE MAURIENNE
- Construction abris/carport : DEFFRENNES Etienne, AUBIN Joël, SUPPO Roger, CUGNET Claude
- Construction de clôtures : DE ALMEIDA Romuald, DECHALOU Jean-Louis, PASQUIER Gaëlle
- Installation cloisons bois / bardage : BASILE Justine
- Isolation extérieure : ISLAMI Shefqet
- Installation panneaux solaires / photovoltaïques : SCI du Collombet, KENNEL Claire, BARBORINI Georges
- Création ouverture / velux : BERLY Nathalie, SCHUMMERTZ José
- Construction terrasse : DE WINTER Françoise
- Installation piscine enterrée : SOUVAIT Bruno

ETAT CIVIL :



Naissances :

- Le 22/06/2021 : Elio WARIN de Steven WARIN et Charlotte DORNIER
- Le 28/09/2021 : Maéléa BOZON DESIREST de Stéphane BOZON et Aline DESIREST

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux chapelain et chapelaine

Mariages :

2 mariages se sont déroulés en mairie de La Chapelle en 2021 :

le 15/05/2021 :

Amandine VERHAEGUE
et Clément LEMIERE



le 29/05/2021 :

Adeline CHAMPLONG
et Jordan DE ROSE



Le 04/09/2021 : Justine BASILE et Briac JUSTEL se sont mariés en mairie de Saint-Paul d'Izeaux.

Tous nos vœux de bonheur accompagnent ces nouveaux couples bien implantés dans notre commune.



Décès :

Nous déplorons cette année les départs de

- Georges NOYEL le 21/05/2021
- Rose MIDALI née GIRAUD le 29/05/2021
- Richard MARCERON le 26/09/2021
- Jean DUPRAZ, le 22/12/2021